



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Le problème mondial de la drogue : bilan et renforcement de la riposte mondiale



Audition parlementaire annuelle
Siège de l'ONU
Salle du Conseil de tutelle, bâtiment du Secrétariat
8-9 février 2016

Programme

Séance I	8 février	9 h.30 – 13 h.00
Ouverture officielle		9 h.30 – 10 h.00
<i>Allocutions de bienvenue des dirigeants : ONU et UIP</i>	S.E. M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale	
	M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	
	S.E. M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	
Le problème mondial de la drogue en perspective: l'évolution du contrôle des drogues		10 h.00 – 13 h.00
<p>Documentation :</p> <p><i>Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (Assemblée générale des Nations Unies, 2009)</i></p> <p><i>Coopération internationale face au problème mondial de la drogue (Résolution 69/201 adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2014)</i></p>	<p>Bien que les drogues et la toxicomanie existent depuis des siècles, sinon des millénaires, ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que la communauté internationale a adopté une approche concertée pour lutter contre le coût sanitaire, social et économique de la production, de la vente et de la consommation de drogues.</p> <p>Trois conventions des Nations Unies sur les stupéfiants ont été adoptées pour placer sous contrôle international les substances psychotropes et les stupéfiants. L'objectif principal du système de contrôle international des drogues est de "protéger la santé et le bien-être de l'humanité".</p> <p>Grâce à des instruments internationaux, tels que la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (2009), les Etats membres ont renforcé le système de contrôle international des drogues et ont reconnu que le problème mondial de la drogue reste une responsabilité commune et partagée qui nécessite une coopération internationale effective et accrue, ainsi qu'une approche équilibrée des stratégies de réduction de l'offre et de la demande.</p> <p>Cette séance passera en revue le problème mondial de la drogue depuis son origine à nos jours, et s'intéressera également à la logique et à la portée du cadre juridique international mis en place pour combattre ce problème.</p>	
	<p>Discours liminaire : Raison d'être de la UNGASS 2016 et mise à jour sur les préparatifs</p> <p>S.E. M. Khaled Shamaa, Ambassadeur, Président du Conseil de la UNGASS, Commission des stupéfiants de l'ONU</p>	
	<p><i>Questions d'orientation</i></p> <p>Quelle est la logique qui sous-tend l'approche des trois conventions sur les stupéfiants ? Comment les Etats abordaient le problème de la drogue avant l'existence du système international actuel ?</p>	
	<p>Quel est le meilleur moyen d'atteindre l'objectif principal des conventions sur le contrôle international des stupéfiants, à savoir la protection de la santé et du bien-être de l'humanité ?</p>	

	Quelles obligations incombent aux Etats en vertu des conventions et des autres instruments internationaux, et quelle est la marge de manœuvre dont disposent les Etats pour s'acquitter de ces obligations ?
	Comment les conventions distinguent-elles la production, le trafic et l'usage ?
	<i>Personnalités invitées</i>
	Mme Margarita Stolbizer, membre de la Chambre des députés de l'Argentine
	S.E. M. Mahmoud Saikal, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies
	M. Bernard Leroy, Rapporteur, Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)
	Mme Vanda Felbab-Brown, Associée principale de recherche, Center for 21 st Century Security and Intelligence, Brookings Institute
	<i>Modératrice (toutes les séances)</i>
	Mme Julia Taylor Kennedy ⁱ
Pause déjeuner	13 h.00 – 14 h.45

Séance II	8 février	15 h.00– 17 h.30
Lutte mondiale contre les stupéfiants : peut-elle être plus efficace?		
<p>Documentation :</p> <p><i>Rapport mondial sur les drogues 2015</i> (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne)</p>	<p>Le problème mondial de la drogue met en péril le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques. Malgré les efforts toujours plus intenses et les progrès réalisés par les Etats, les organisations internationales compétentes et la société civile, le problème de la drogue reste une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité.</p> <p>Dans certains cas, le problème de la drogue engendre un certain nombre de conséquences, y compris la création de marchés noirs, la réorientation, en faveur des forces de l'ordre, des ressources qui auraient pu être allouées à la santé, la délocalisation de la production et du trafic de drogues vers d'autres pays et la marginalisation des toxicomanes.</p> <p>Les conventions des Nations Unies sur les stupéfiants, la corruption et la criminalité transnationale organisée fournissent des outils pour lutter contre le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent, tout en faisant la promotion de la coopération internationale en matière pénale. Des efforts sont faits aux niveaux international, régional et national pour prévenir la criminalité et la violence liées aux drogues, la production, la distribution et le trafic de stupéfiants, conformément aux normes internationales en matière des droits de l'homme, et coordonner les mesures prises avec les efforts d'application des lois. Des alternatives aux sanctions pénales pour la détention de stupéfiants destinés à la consommation personnelle sont actuellement examinées.</p> <p>Cette séance sera consacrée aux diverses mesures prises pour lutter contre le problème mondial de la drogue et s'attachera à évaluer les résultats obtenus.</p>	
	<i>Questions d'orientation</i>	
	Comment renforcer les efforts de lutte contre la criminalité et la violence liées aux drogues ?	
	Quels sont les éléments d'une approche équilibrée du contrôle des drogues et comment parvenir à cet équilibre ?	
	Quelles approches de la réduction de l'offre et de la demande ont été essayées et quel en a été le résultat ? Existe-t-il des bonnes pratiques ?	
	Comment renforcer les efforts déployés pour traiter la toxicomanie ?	

	Quels sont les liens entre le trafic de stupéfiants, la corruption et la criminalité organisée, et comment démanteler leurs réseaux ?
	Comment les pays peuvent-ils organiser la coopération pour combattre ce problème de manière plus efficace ?
	<i>Personnalités invitées</i>
	Mme Reem Abu Dalbouth, membre de la Chambre des représentants de la Jordanie
	M. Raymond Pryce, membre de la Chambre des représentants de la Jamaïque
	S.E. M. Kairat Abdrakhmanov, Ambassadeur, Représentant permanent du Kazakhstan auprès des Nations Unies
	M. Alberto Otarola, Président exécutif de la Commission nationale pour le développement et une vie sans stupéfiants (DEVIDA), Pérou
	Mme Andrea Huber, Directrice de la politique, Penal Reform International
Réception à l'intention des parlementaires et des ambassadeurs	
Bureau de l'UIP, Uganda House, 336 East 45^{ème} rue (10^{ème} étage)	17 h.45 – 19 h.30

Séance III	9 février	10 h.00 – 13 h.00
Prévention et traitement de la toxicomanie dans l'optique du développement durable et des droits de l'homme: quels sont les besoins?		
<p>Documentation :</p> <p><i>Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> (Sommet des Nations Unies, septembre 2015)</p> <p><i>Etude sur les incidences du problème mondial de la drogue sur la jouissance des droits de l'homme</i> (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, septembre 2015)</p> <p><i>Addressing the development dimension of drug policy</i> (UNDP, 2015)</p>	<p>En adoptant en septembre 2015 les nouveaux Objectifs de développement durable en tant que programme en faveur du développement durable axé sur l'être humain, les Etats ont réaffirmé leur attachement à "un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination". Tandis que plusieurs objectifs sont pertinents dans le cadre de ce débat, une cible spécifique prévue par l'Objectif 3, relatif à la santé et au bien-être, engage les gouvernements à "renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool".</p> <p>Un récent rapport établi par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme souligne l'importance des droits des toxicomanes au traitement et à la non-discrimination. D'après ce rapport, la pénalisation des stupéfiants empêche les toxicomanes d'accéder au système de santé et les expose à la discrimination et à la stigmatisation. Les peuples autochtones qui consomment des stupéfiants dans le cadre de leur mode de vie traditionnel sont particulièrement vulnérables. La condamnation à la peine capitale pour des infractions liées aux drogues est contraire aux dispositions du cadre international relatif aux droits de l'homme.</p> <p>La communauté internationale a reconnu la nécessité de réduire la vulnérabilité des communautés locales face à l'économie des drogues illicites en encourageant les moyens de subsistance alternatifs. Une attention particulière doit être accordée aux communautés agricoles et aux formes particulières de vulnérabilité propres aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones.</p> <p>Cette séance s'intéressera à la manière dont les considérations relatives aux droits de l'homme et au développement peuvent orienter la lutte contre le problème mondial de la drogue à l'échelle internationale.</p>	

	<i>Questions d'orientation</i>
	Le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable fournissent un nouveau cadre axé sur l'être humain pour un développement fondé sur l'affirmation des droits de l'homme fondamentaux. Quels sont les liens entre la politique de lutte contre les drogues et les Objectifs de développement durable ?
	Quelle est la meilleure manière de tenir compte de l'état de droit, de la justice et de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et de la santé dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre les drogues ?
	Que nécessite "l'approche du problème de la drogue fondée sur les droits de l'homme" ?
	<i>Personnalités invitées</i>
	Mme Aasiya Nasir, membre de l'Assemblée nationale du Pakistan
	Mme Jutta Urpilainen, membre du Parlement de Finlande - <i>invité</i>
	S.E. M. Fodé Seck, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies - <i>invité</i>
	M. Javier Sagredo, Conseiller, Gouvernance démocratique et Etat de droit, justice et sécurité, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, PNUD
	M. Pedro Jose Arenas Garcia, Observatoire colombien des producteurs de coca, ancien Membre du Congrès de Colombie

Séance IV	9 février	14 h.45 – 17 h.45
<i>Motions parlementaires</i>		14 h.45 - 17 h.30
	<p>Ce volet de conclusion se déroulera sur le modèle des débats dans le cadre du cycle de Doha popularisé par la BBC.</p> <p>Encadrés par un modérateur, deux débatteurs argumenteront en faveur d'une "motion" et deux débatteurs s'y opposeront. Chaque débatteur aura jusqu'à trois minutes pour présenter ses arguments. Les participants poseront ensuite des questions jusqu'à ce que le débat soit clos (90 secondes pour chaque argument) et qu'un vote à main levée s'effectue pour ou contre la motion.</p> <p>Deux motions feront l'objet d'un débat d'une durée de 70 minutes environ. Compte tenu de la nature informelle de l'audience, les motions ne seront pas contraignantes. Leur objectif principal sera de concrétiser divers aspects de la question grâce aux contributions du plus grand nombre possible de participants.</p> <p>Le débat concernant ces motions et le résultat des votes permettront de comprendre comment la communauté parlementaire perçoit les politiques relatives au problème de la drogue.</p> <p>Première motion :</p> <p><i>Appliquer le cadre juridique international permettra de lutter contre le problème mondial de la drogue.</i></p>	
	<i>Intervenants</i>	
	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
	M. Anti Avsan, membre du Parlement de Suède	S.E. M. Luis Alfonso De Alba, Ambassadeur, Représentant permanent du Mexique auprès des Organisations internationales, Vienne
	A confirmer	Mme Kasia Malinowska, Directrice, Global Drug Policy Program, Open Society Foundations

	Deuxième motion :	
	<i>Les Etats doivent chercher des alternatives aux peines d'emprisonnement pour la détention de stupéfiants destinés à l'usage personnel.</i>	
	Intervenants	
	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
	Mme Laura Rojas, membre du Sénat du Mexique	M. Herman Herry Adranacus, membre de la Chambre des représentants de l'Indonésie - <i>invité</i>
	M. Nathaniel Erskine-Smith, membre de la Chambre des communes du Canada	M. Ibrahim Ahmed Omer, Président de l'Assemblée nationale du Sudan
	Séance de clôture : marche à suivre	
		17 h.30 – 17 h.45
<i>Un questionnaire d'évaluation sera distribué au cours de cette séance. Les participants seront invités à remplir ce formulaire, puis à le laisser sur leur bureau à l'intention du personnel de l'UIP.</i>	Cette séance sera l'occasion de présenter quelques conclusions préliminaires de la réunion qui seront exposées avec plus de précision dans le rapport final.	
	Orateurs	
	M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP	
	M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale (ou un autre représentant de l'ONU)	

ⁱ Mme Julia Taylor Kennedy est une productrice et intervieweuse chevronnée. Elle anime le podcast *Impact: Where Business and Ethics Meet* pour le Conseil Carnegie pour l'éthique dans les affaires internationales. Elle est également Vice-présidente principale et Associée principale de recherche au Center for Talent Innovation, où elle dirige la recherche qualitative et rédige des rapports sur l'égalité des sexes au travail. Son ouvrage le plus récent est un livre intitulé *Mission Critical: Unlocking the Value of Veterans in the Workplace*.

Mme Taylor Kennedy a animé des séances et conseillé des orateurs pour des organisations telles que The Conference Board, le Forum économique mondial et les Nations Unies. Elle a également contribué à l'écriture d'articles publiés dans Forbes, Time et dans des revues académiques. Mme Taylor Kennedy a aussi animé et produit *51%*, une émission de radio publique sur les questions relatives à l'égalité des sexes et a également fait des reportages pour la National Public Radio. Elle est titulaire d'un master en Relations internationales de l'Université Yale et d'un diplôme de journalisme de l'Université Northwestern.